



LIGNES DIRECTRICES POUR LES NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FREESTYLE CANADA (FC)

Lors de l'assemblée générale annuelle du 16 septembre 2024, les membres de Freestyle Canada éliront trois administrateurs au conseil d'administration de FC pour un mandat de trois ans se terminant en 2027. Voici un aperçu des lignes directrices utilisées pour identifier et approuver les candidats à l'élection.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la FC est composé de dix (10) administrateurs, dont neuf sont élus et un peut être nommé par le conseil d'administration pour un mandat d'un an après l'assemblée générale annuelle. Le conseil d'administration, par l'intermédiaire d'un comité de nomination tel que défini à l'article 5.04 des statuts, s'efforcera d'identifier des administrateurs potentiels qui représenteront les intérêts collectifs des membres de la société et des participants enregistrés des divisions et qui reflèteront :

- a. Caractéristiques régionales de la société afin d'assurer une représentation égale du Canada
- b. Le conseil d'administration souhaite qu'il y ait un équilibre entre les hommes et les femmes qui siègent au conseil d'administration en tant que directeur.
- c. Les connaissances, aptitudes et compétences définies périodiquement par le conseil d'administration

Le conseil d'administration peut utiliser le pouvoir de nomination prévu à l'article 5.06 des statuts pour combler toute lacune dans la composition du conseil d'administration résultant de l'élection des administrateurs.

Le conseil d'administration, basé sur les compétences, assure au sein de la FC la direction de l'élaboration et du suivi du plan stratégique de l'association, de la gestion des performances du directeur exécutif et de la supervision des résultats financiers de l'association.

Les membres du conseil d'administration ont la responsabilité de servir au mieux les intérêts de l'ensemble du CF, même s'ils sont originaires d'une région géographique spécifique. Les administrateurs ont un devoir de diligence (être informé, agir avec compétence et diligence) et un devoir de loyauté (devoir personnel d'agir sans conflit d'intérêts avec le CF dans son ensemble). Ces obligations sont communément appelées l'obligation fiduciaire du directeur.



Les administrateurs apportent au CF des connaissances, des expériences et des compétences précieuses pour aider l'association à réaliser sa mission. Le Conseil d'administration n'est pas impliqué dans les opérations du CF ; cette responsabilité incombe au directeur général.

ATTENTES

Les administrateurs doivent être disponibles pour les réunions du conseil d'administration par le biais de conférences téléphoniques et en personne. Les conférences téléphoniques peuvent durer de 1 à 2 heures et ont généralement lieu tous les deux mois. Les réunions en personne ont lieu deux fois par an, au printemps et à l'automne. Elles durent généralement deux jours entiers (vendredi et samedi), plus le temps de déplacement. Il est également attendu des administrateurs qu'ils participent aux comités du conseil d'administration.

QUALITÉS ET ATTRIBUTS DU DIRECTEUR

Siéger au conseil d'administration de la FC est l'occasion de jouer un rôle actif dans la gouvernance de la FC. Les administrateurs doivent

- faire preuve d'un haut niveau de professionnalisme et de respect à l'égard des directeurs et du personnel
- Faire preuve d'objectivité et d'ouverture d'esprit en toute indépendance
- Faire preuve d'intégrité personnelle
- Se comporter de manière éthique
- Exprimer des opinions éclairées
- Avoir le courage d'exprimer son opinion
- Avoir une vue d'ensemble des activités de la FC
- Faire preuve d'esprit d'analyse et de compétences bien développées en matière de résolution de problèmes.

Les directeurs doivent également être en mesure de travailler en coopération et en collaboration avec d'autres directeurs et avec les cadres supérieurs du CF. Ils doivent être capables de :

- Présenter ses opinions de manière claire, franche, respectueuse et constructive;
- Écouter les autres ;
- Poser des questions qui contribuent positivement à la discussion ;
- Être flexible, ouvert aux nouvelles idées et réactif au changement ;
- Résoudre les conflits de manière constructive ;



- Soutenir les décisions du conseil d'administration une fois qu'elles ont été prises
- se préparer à toutes les réunions et à tous les travaux des comités afin d'y participer activement ; et
- Ayez la prévoyance de vous retirer du poste de directeur si vous n'avez pas la capacité de participer activement.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Le conseil d'administration de la FC a procédé à une évaluation de ses activités et de ses fonctions. En conséquence, le comité de nomination recherche des personnes ayant des connaissances et des compétences dans les domaines suivants :

- Juridique / Réglementaire / Gouvernance
- Relations avec les membres / leadership (sportif)
- Collecte de fonds / parrainage
- RH / Gestion des performances
- Finances
- Planification stratégique

Les besoins réels du conseil d'administration seront précisés dans le document d'appel à candidatures. La FC recherche également des personnes qui ont déjà siégé dans des conseils d'administration d'entreprises ou d'organisations à but non lucratif et qui entretiennent des relations avec des communautés professionnelles ou locales en étant membres d'associations professionnelles ou communautaires.

Dans leur déclaration de candidature écrite, les candidats administrateurs sont tenus d'illustrer la manière dont ils remplissent les connaissances et les compétences énumérées et de compléter la matrice de compétences ci-jointe.

INÉLIGIBLES À LA NOMINATION

Les présidents en exercice des associations provinciales et territoriales membres de la FC, les employés de la FC ou les personnes ayant un contrat de service avec la FC ne peuvent être élus administrateurs de l'Association.



PROCESSUS DE NOMINATION

Les candidats potentiels sont invités à soumettre un dossier de candidature complet au comité de nomination du CF au plus tard le 13 août 2024 à 23h59, heure d'été du Pacifique. Les dossiers de candidature dûment remplis doivent comprendre

- Un "formulaire de nomination" complété et signé
- Soutien de deux références
- Curriculum vitae professionnel
- Disponibilité pour un entretien en face à face ou virtuel avec deux membres du conseil d'administration du FC

Les formulaires de candidature incomplets ne seront pas pris en considération.

Le comité des nominations peut être contacté par courrier électronique :

nominatingcommittee@freestylecanada.ski